## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

## **PROCES-VERBAL**

### 63E SEANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2006 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER,

### Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Jean-Pierre WURCH, Robert ENGEL, Jean-Claude DONIUS,

### Les Conseillers municipaux délégués :

Mmes et MM. Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Eric CONRAD, Gaby KARL-SCHORN, Benoît ORSONI, Jean-François RAY,

### Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Marie-Laure KOHLER, Marie-Anne KOENIG, Raymonde GERBER-BRUNSTEIN, Jean-Louis GOLLING, Marie-Paule EGELE, Régine HECHNER, Capucine HUSSER-OTT, Marie KOCH, André KLETHI, Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ

## Absents excusés:

M. Gérard SCHENCK qui donne procuration à M. RITTER
Mme Monique SAWAYA qui donne procuration à M. WURCH
M. Dominique EGELE qui donne procuration à Mme KARL
Mme Odile WEISS qui donne procuration à M. le Maire Marcel BAUER
Mme Elisabeth SCHWAB qui donne procuration à M. GOLLING
Mme Sonia AMBERG

### Assistent à la séance :

M. Fabien VISPI, Directeur Général des Services Mme Hélène PONTIGGIA-VURPILLOT, Directrice Générale Adjointe des Services M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet Mme Suzanne CHEVALIER-BIERLING

Sélestat, le 24 avril 2006

## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

63E SEANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2006 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

### **ORDRE DU JOUR**

# I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Décisions du Maire n° 17/2006
- DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
  - A. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE
- Délégation du Service Public de l'Eau de la Ville de Sélestat
  - **B. DIVERS**

### I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-Anne KOENIG est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Décisions du Maire nº 17/2006

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 5 avril 2001 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 10 avril 2001.

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## A. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

Délégation du Service public de l'eau de la Ville de Sélestat

# Rapport n° 795 de Monsieur Jacques MEYER

#### **PREAMBULE**

La Ville de Sélestat a délégué la gestion du Service public de l'eau potable à la Compagnie Générale des Eaux (CGE) sous la forme d'un contrat d'affermage.

Ce contrat, d'une durée de 12 ans, arrive à échéance le 31 mai 2006.

Préalablement au lancement de la procédure de renouvellement de la délégation de Service public, le Conseil Municipal, en date du 27 octobre 2005, a approuvé le principe de recourir à la délégation de Service public pour l'exploitation de ce Service.

### La consultation publique

La procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des articles L.1411.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), a été lancée le 8 novembre 2005.

La commission de délégation de Service public, désignée par le Conseil Municipal, a retenu cinq candidatures de sociétés présentant des garanties professionnelles en adéquation avec les exigences de la Ville :

- d) SOGEA,
- VEOLIA EAU Compagnie Générale des Eaux,
- LYONNAISE DES EAUX,
- SAUR FRANCE,
- NANTAISE DES EAUX.

Un dossier de consultation a été transmis à l'ensemble des candidats.

Trois entreprises ont soumis une offre : VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux, SAUR FRANCE et la LYONNAISE DES EAUX. L'analyse des offres a mis en évidence la pertinence des offres de VEOLIA EAU et SAUR FRANCE. La proposition de la LYONNAISE DES EAUX était, d'un point de vue tarifaire, et eu égard aux prestations proposées, sensiblement supérieure à celle des deux autres candidats. Par conséquent, la commission de délégation de Services Publics a

proposé d'engager les négociations avec les sociétés VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux et SAUR FRANCE.

### La phase négociation

L'audition des candidats s'est déroulée le 22 mars 2006 ; la phase négociation a permis de détailler certains points des offres, de vérifier les justificatifs des charges, d'examiner les variantes techniques proposées et de solliciter une révision des charges d'exploitation.

L'analyse des réponses des candidats met en évidence la pertinence de la proposition de la Société VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux. Elle se démarque de celle de la concurrente, tant sur le plan tarifaire, qu'en termes de prestations techniques.

### Il est proposé au Conseil Municipal

- 1. de désigner la Société VEOLIA EAU Compagnie Générale des Eaux comme délégataire du Service public de l'eau,
- d'autoriser le délégataire à exporter de l'eau vers les communes de Kintzheim, Orschwiller et Châtenois aux conditions indiquées dans le projet de contrat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle qu'il s'agit d'un dossier lourd qui a nécessité beaucoup de négociation et de travail. Il remercie les personnes ayant travaillé sur ce dossier.

Eu égard à la complexité du dossier, il indique que la Ville s'est fait assister par un bureau d'étude pour la maîtrise d'ouvrage.

La consultation mise en oeuvre a permis de revoir le prix de l'eau à la baisse et de prévoir des modifications aux relevés de compteurs permettant ainsi de détecter plus rapidement les fuites.

Monsieur Jacques MEYER présente le rapport pour la délégation de service public de l'eau.

La consultation avait pour objectifs d'offrir un niveau optimal de service pour l'usager, de garantir un prix de l'eau adapté, de maintenir un service de l'eau performant et une gestion efficace et de sécuriser la ressource en eau.

Il précise qu'il y a actuellement 132 km de réseau pour la Ville de Sélestat, dont 88 km de canalisations, 44 km de branchements, deux unités de production (Obere Erlen 800 m3/Heure maximum et Galgenfeld qui peut être remis en route en cas de problème), une réserve de 500 m3 au château d'eau et 4 500 compteurs (95% domestiques, 1% industriel, 1% collectif, 3% Ville).

Pour 2005, la consommation totale en eau s'est élevée à 1 240 000 m3.

Les charges d'exploitation représentent environ 684 000 euros pour la Ville.

Le prix de l'eau est actuellement composé d'une part fixe correspondant à l'abonnement (33,60 euros) et d'une part variable allant de 0,44  $\in$  à 0,28  $\in$  par m3 consommé.

L'eau est actuellement exportée sur trois Communes : Orschwiller et Kintzheim au prix de 0,24  $\in$  le m3 et vers Châtenois au prix de 0,41  $\in$  le m3.

En 1974, la gestion du réseau d'eau a été confiée à la CGE pour une durée de 20 ans. En 1994, l'ensemble du contrat a été renégocié et a été à nouveau attribué à la CGE, qui était la seule société postulante.

En 2006, pour le renouvellement du contrat, la procédure de délégation de service public, en application de la loi Sapin de 1993 a été mise en oeuvre de la manière suivante : approbation de principe de délégation du service de l'eau par le Conseil Municipal d'octobre 2005, création d'une commission de délégation de service public chargée d'ouvrir les plis, de faire le choix des entreprises admises à présenter une offre, et de proposer au Maire un ou plusieurs candidats à la négociation. Il précise que la phase de négociation appartient exclusivement au Maire et, le choix du candidat est entériné par le Conseil Municipal.

Des modifications ont été apportées au dossier de consultation par rapport à 1994. Ainsi, la durée du contrat est passée de 12 à 10 ans. En outre, plusieurs propositions ont été demandées s'agissant de la tarification : une solution de base comprenant une part fixe et une part variable comme aujourd'hui, une première variante comprenant une part fixe dépendant du diamètre du compteur ainsi qu'une part variable portant sur le volume d'eau consommé, et une deuxième variante prenant en compte le nombre de logements dans les immeubles.

Monsieur Jacques MEYER indique que cinq entreprises se sont portées candidates et ont été admises à présenter une offre.

Seules trois offres sont arrivées en Mairie.

La commission a décidé de retenir les sociétés Saur et Véolia pour les négociations.

L'offre technique de base de la société Saur était satisfaisante. Lors des négociations, cette société a maintenu sa proposition financière initiale.

La CGE a proposé une offre technique satisfaisante avec des prestations complémentaires supérieures à la Saur et, lors des négociations, a revu à la baisse sa proposition financière.

Après analyse des offres, l'offre de VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux – est apparue la plus satisfaisante, d'autant que l'utilisation de la méthode du télé-relevé permet de détecter une fuite d'eau plus rapidement et que les consommateurs n'ont plus besoin d'ouvrir leur porte pour le relevé des compteurs.

L'aspect environnemental a été fortement pris en compte.

La tarification choisie est la suivante : une part fixe suivant le diamètre du compteur et une part variable selon les tranches de consommation.

Le prix de l'eau va baisser pour 95% des usagers. Pour la tranche de 0 à 500 m3 le coût passe de 0,47  $\in$  à 0,42  $\in$ , de 500 à 6000 m3 de 0,35  $\in$  à 0,45  $\in$  mais ne concerne que 1% des consommateurs, pour plus de 6000m3 cela passe de 0,28  $\in$  à 0,40  $\in$  mais ne concerne qu'une minorité. Pour l'exportation de l'eau, le prix sera de 0,26  $\in$  par m3.

Les parts fixes pour les compteurs seront comprises entre 31,20  $\in$  et 300  $\in$  par an pour les très grands compteurs.

Avec les modifications du contrat, la facture baissera de 9% pour les particuliers (95 % du réseau), alors que les gros consommateurs comme les entreprises (1% des consommateurs) constateront une hausse.

Le Conseil Municipal est invité à désigner la société VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux comme délégataire du service public de l'eau et d'autoriser l'exportation de l'eau vers les communes de Kintzheim, Châtenois et Orschwiller.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN souhaite souligner qu'il y a 12 ans, lors de la précédente consultation, il n'y avait qu'une seule candidature alors que cette fois plusieurs sociétés se sont présentées ce qui a permis de faire jouer la concurrence.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET souhaite savoir où en est le projet de création d'un troisième puits de captage d'eau en cas de difficultés ou d'incidents.

Monsieur Jacques MEYER précise que le Département a le projet en main. Parmi les possibilités qui ont été évoquées, le Département propose la création d'un puits de captage à proximité de la station d'épuration. Cette proposition n'étant pas satisfaisante, le Département étudie d'autres possibilités et d'autres secteurs, et examine les solutions techniques permettant de raccorder les différentes communes entre elles.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que la création d'un autre puits de captage est indispensable.

Monsieur François SIMON demande si un délai est prévu dans le contrat pour le remplacement des 4500 compteurs et demande où seront placés les concentrateurs.

Monsieur Jacques MEYER informe que le délai de remplacement des compteurs est de deux ans mais que l'emplacement des concentrateurs n'est pas encore défini. L'étude que Véolia va mener permettra définir les emplacements. En tout état de cause, les concentrateurs se situeront toujours sur le domaine public.

Monsieur André KLETHI estime que la consultation a surtout servi à négocier avec le prestataire en place.

Monsieur MEYER souhaite à nouveau préciser que le prix de l'eau baisse de 9,4% pour la majorité des citoyens et que la facture d'eau baisse de 2,5%.

#### Le Conseil Municipal

après avis favorable de la Commission de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Travaux réunie le 26 avril 2006

- VU le Code des collectivités territoriales, notamment l'article L.1411 et suivants,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 27 octobre 2005 approuvant le principe de recourir à la délégation du Service public pour l'exploitation du Service de l'eau,
- **VU** les rapports des commissions de délégation de Services Publics réunies les 22 décembre 2005, le 7 février 2006 et 2 mars 2006,
- VU le rapport de Monsieur le Maire joint en annexe,
- VU le projet de contrat et ses annexes,
- VU les projets de conventions formalisant la vente d'eau aux communes de Kintzheim, Orschwiller et Châtenois,
- **APPROUVE** le choix de la Société VEOLIA EAU Compagnie Générale des Eaux comme délégataire du Service public de l'eau,

- AUTORISE le délégataire à exporter de l'eau vers les communes de Kintzheim, Orschwiller et Châtenois aux conditions indiquées dans le projet de contrat et les projets de conventions,
- AUTORISE le Maire ou son représentant légal à signer le contrat de délégation du Service public de l'eau d'une durée de 10 ans,
- le Maire à signer les conventions d'exp**possisæt**ion de avec les communes d'Orschwiller, Kintzheim et Châtenois.
- <u>P.J.</u>: rapport de la commission de délégation de Services Publics du 22.12.05 dressant la liste des entreprises admises à présenter une offre,
  - rapport de la commission de délégation de Services Publics du 07.02.06 procédant à l'ouverture des offres,
  - rapport de la commission de délégation de Services Publics du 02.03.06 émettant un avis sur les offres des candidats et proposant la liste des candidats admis en négociation,
  - rapport du Maire sur les conclusions des négociations,
    - projet de contrat et ses annexes,
    - convention d'exportation de l'eau à Kintzheim,
    - convention d'exportation de l'eau à Orschwiller
    - convention d'exportation de l'eau à Châtenois/Scherwiller

SAU/GE/MK

(dél 04.06 DSP EAU)

### Adopté à l'unanimité

### **B. DIVERS**

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET regrette que certaines réunions aient lieu pendant l'heure de midi, ce qui ne permet pas à tout le monde d'y assister. Il souhaiterait, autant que faire se peut, que ces horaires soient évités. Il souhaite informer également le Conseil Municipal qu'il a appris par la presse qu'une exposition a eu lieu sur Paul Louis WEILLER et regrette de ne pas y avoir été convié.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER indique qu'il va relayer la demande de Monsieur RENAUDET auprès des services mais indique qu'en certaines circonstances, il est difficile d'organiser des réunions en dehors des heures du déjeuner.

Il informe également que la séance du Conseil Municipal de juillet aura lieu le 27 juillet.

S'agissant du deuxième point, Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique qu'il ne s'est pas occupé des invitations.

Il rappelle que le jumelage de Waldkirch aura lieu le 20 mai et que les inscriptions se font  $\grave{a}$  la Mairie.

Fin de la séance à 20 H DGS/CB/I 19/05/2006 HPV

La secrétaire de séance

**Marie-Anne KOENIG**